

Compte rendu du comité de Pilotage n° 02	Date : 1 ^{er} juillet 2014	422-TER2-0113-44	Lieu : Nantes, DREAL
	Objet : Présentation des productions de l'atlas de paysages à l'échelle régionale et à l'échelle départementale, de l'unité paysagère test		Rédacteurs : M. RIPOCHE E.SOUFFLET-LECLERC

PROCHAINE REUNION :
à définir en 2015

Personnes présentes :

Fonction – Organisme	Représentant	Mail
Agence pour le Développement Durable de la Région (ADDRN) - Chargé de mission	M. Alexandre Granger	grangera@addrn.fr
FFP Région Grand Ouest, Président	M. Frédéric Fouan	frederic.fouan@sce.fr
Chambre d'agriculture 44	M. Sylvain Limeul	sylvain.limeul@loire-atlantique.chambagri.fr
DDTM 85, Paysagiste conseil de l'Etat	Mme Barbara Monbureau	barbara.monbureau@gmail.com
AURAN, chef de Projets	M. Pascal Vivien	pascal.vivien@auran.org
PNR du Marais Poitevin, paysagiste	Mme Valérie Nizet-Rousseau	v.nizet-rousseau@parc-marais-poitevin.fr
Union Régionale des CAUE des Pays de la Loire, déléguée régionale	Mme Aude Bernet	aude.bernet@urcaue-paysdelaloire.com
DDTM44 Service Eau et Environnement	M. Daniel Roland	daniel.roland@loire-atlantique.gouv.fr
STAP 49, ABF	Mme Valérie Richebracque	valerie.richebracque@culture.gouv.fr
SGAR Pays de la Loire	M. Denis Musard	denis.musard@pays-de-la-loire
DDT 53	M. Erick Geslin	erick.geslin@mayenne.gouv.fr
DDT53, Paysagiste Conseil de l'Etat	Mme Anne Maguero	amaguero@orange.fr
Loire-Atlantique Développement	M. Laurent Guihard	l.guihard@loireatlantique-developpement.fr
URCPIE Pays de la Loire	Mme Anne Charlot	contact@urcpie-paysdelaloire.org
CRPF	Mme Agnès Minaud	agnes.minaud@cnpf.fr
Chambre Agriculture 72	Mme Jacqueline Manceau	jy.manceau@orange.fr
CAUE 85, Paysagiste	M. Benoît Marie	benoit.marie@caue85.com
Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents	Mme Estelle Ngoh	Estelle.ngoh@corela.org
VU D'ICI	M. Michaël Ripoché	m.ripoché@vudici.fr
DREAL, directeur	FERRY-WILCZEK Hubert	
DREAL, chef du service ressources naturelles et paysages	Hindermeyer Xavier	Xavier.hindermeyer@developpement-durable.gouv.fr

DREAL, chef de la division sites et paysages	Couzin David	David.couzin@developpement-durable.gouv.fr
DREAL, chargée de mission sites et paysages	Soufflet-Leclerc Elise	Elise.soufflet@developpement-durable.gouv.fr

Personnes excusées :

Fonction – Organisme	Représentant	Mail
DREAL, SCTE	M. Franck Gaspard	Franck.Gaspard@developpement-durable.gouv.fr
FNE Pays de la Loire, Coordinateur	M. Xavier Metay	x.metay@fne-pays-de-la-loire.fr
CAUE 49	M. Wojcik Benoît	b.wojcik@caue49.com
CAUE 49	M. Jean-Pierre Ducos	jp.ducos@caue49.com
Directeur de Mayenne Tourisme	M. Rémy Beauvais	r.beauvais@mayenne-tourisme.com
Président de l'association des maires et adjoints de la Sarthe	M. Joulaud	secretariat.assoc.maires72@orange.fr
Secrétaire générale du parc naturel régional Normandie – Maine	Mme Thérèse Clouet	info@parc-normandie-maine.fr
Université d'Angers	M. Christian Pihet	christian.pihet@univ-angers.fr
Conseil Régional	M. Cyril Bellouard	nathalie.ATTE@paysdelaloire.fr
Conseil Général du Maine et Loire	M. Louis-Marie Muel	lm.muel@cg49.fr

Ordre du Jour :

1. Rappel des objectifs de l'atlas par Hubert Ferry-Wilczek, directeur de la DREAL
2. Rappel de la méthode et des différentes productions attendues à l'échelle régionale et départementale, par Elise Soufflet-Leclerc, DREAL
3. Présentation des productions par Michaël Ripoché, Vu d'Ici

Documents mis en ligne sur le site internet :

URL : <http://extranet.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

* Identifiant générique : paysages

* Mot de passe générique : paysages-PDL

Rubrique Espace collaboratif / comités / comité de pilotage

Vous trouverez en téléchargement :

- le diaporama d'Elise Soufflet-Leclerc présentant la méthode et le calendrier
- le diaporama de Michaël Ripoché avec les principales productions et les extractions du site internet
- les différentes productions présentées lors du comité de pilotage.

A l'échelle régionale :

Carte des unités paysagères des Pays-de-la-Loire

Carte des familles géographiques des Pays-de-la-Loire

Les dynamiques et les enjeux à l'échelle régional

Thème de l'agriculture

Carte des dynamiques paysagères liées à l'agriculture

Bloc diagramme des enjeux paysagers liés à l'agriculture

Thème de l'urbanisation

Carte des dynamiques paysagères liées à l'urbanisation

Bloc diagramme des enjeux paysagers liés à l'urbanisation

Thème des infrastructures et des zones d'activités

Carte des dynamiques paysagères liées aux infrastructures et zones d'activités

Bloc diagramme des enjeux paysagers liés aux infrastructures et zones d'activités

Thème du tourisme et des loisirs

Carte des dynamiques paysagères liées au tourisme et aux loisirs

Bloc diagramme de synthèse des enjeux de paysage liés aux évolutions du tourisme et aux loisirs

A l'échelle d'une unité paysagère

Productions graphiques sur l'unité paysagère test du bocage du sillon de Bretagne

Carte des limites de l'unité paysagère

Carte de l'unité paysagère

Bloc diagramme de l'unité paysagère

Bloc diagramme des enjeux de l'unité paysagère

1- Présentation des objectifs par Hubert Ferry-Wilczek, directeur de la DREAL

Monsieur Ferry-Wilczek rappelle l'importance de s'intéresser aux paysages du quotidien, cadre de vie des populations, qui sont vecteurs d'une identité locale et la matérialisation d'un patrimoine collectif. Il faut avoir conscience, le connaître pour pouvoir le transmettre.

L'accroche législative des atlas de paysages est la convention européenne du paysage, dont l'article 6C désigne ce que doivent contenir les atlas de paysages :

- une analyse sur l'ensemble du territoire,
- une analyse des dynamiques et des pressions qui les transforment.
- Cela ne doit pas reposer sur l'expertise uniquement, mais doit prendre aussi en compte les « valeurs particulières attribuées par les populations ».

Le projet de loi cadre biodiversité présenté en conseil des ministres en mars et qui devrait passer à l'Assemblée à l'automne propose un article spécifiquement sur les atlas de paysages (le L. 350-1). Il serait obligatoire pour l'Etat et les collectivités territoriales de réaliser ou actualiser les atlas de paysages afin de disposer de cette donnée de référence pour contribuer à la qualité du cadre de vie des populations.

La région des Pays-de-la-Loire a connu une bonne dynamique de réalisation d'atlas de paysages départementaux depuis presque 15 ans. 4 départements sont déjà couverts par des atlas et 3 d'entre eux devaient être actualisés (Mayenne, Sarthe et Maine-et-Loire). La Vendée faisait partie des derniers départements non couverts en France. Ce constat justifiait une démarche régionale. Cet atlas a donc vocation à remplacer les atlas de paysages départementaux existant.

L'atlas de paysages est un document qui n'est pas lié à un projet d'aménagement (contrairement à de l'analyse paysagère pour des projets éoliens, pour des infrastructures, ...). C'est un travail qui se trouve dans le registre de la connaissance, mais de la connaissance partagée.

L'atlas est une sorte d'état des lieux collectif des paysages d'un territoire. S'il s'appuie sur un travail d'expert, il doit s'alimenter d'autres regards, en particulier des acteurs du territoire. Si la méthode d'élaboration est rigoureuse sans être scientifique, il en sort un document opérationnellement assumable pour la planification, les

SCOT, les projets éoliens, d'infrastructures, la planification, les chartes de PNR, ...

Il est plutôt destiné aux techniciens pour éclairer les décisions des élus et des citoyens pour documenter leurs actions. Il se situe dans le même registre que les « Porter à connaissance », le Profil environnemental régional, ... Financé par de l'argent public, il est libre de droit.

L'atlas ne doit pas être perçu comme une couche en plus dans le mille-feuille des sujets à prendre en compte. C'est un sujet transversal qui vise à accompagner qualitativement les opérations de protection, de gestion et d'aménagement.

D'ailleurs, à l'échelle régionale, nous avons plus particulièrement étudié les dynamiques paysagères liées :

- aux infrastructures et aux zones d'activités
- aux développements urbains
- au tourisme et aux loisirs
- à l'agriculture

Pour suivre collectivement la démarche, trois comités ont été mis en place :

- un **comité de suivi scientifique et technique** : une équipe restreinte composée de représentants des territoires des Pays-de-la-Loire et des personnes qualifiées. C'est une instance de travail et d'échanges. Il s'est réuni 8 fois depuis le début 2013.
- un **comité de pilotage**, pour soumettre les orientations et les productions méthodologiques et techniques de l'atlas. Il s'est réuni l'année dernière pour présenter la méthode globale et aujourd'hui pour les résultats des travaux à l'échelle régionale et la méthode mise en place à l'échelle des unités paysagères.
- **5 comités de suivi techniques départementaux**
Pour « coller » à l'échelle de travail locale, deux séries de réunions sont proposées en 2014 sur les 5 départements pour pouvoir associer l'ensemble des acteurs, en particulier les collectivités territoriales.

L'analyse ne doit pas reposer sur l'expertise uniquement, mais elle doit prendre en compte les « valeurs particulières attribuées par les différents acteurs ». Un carnet des acteurs a été diffusé à l'automne 2013, pour mieux connaître, à l'échelle de la région, les paysages de qualité, les motifs qui expliquent que certains paysages sont moins appréciés. Les 141 retours nous ont éclairés.

En 2014, l'analyse s'affine avec des entretiens qualitatifs animés par la sociologue de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Deux séries d'entretiens sont proposés dans 39 villes de la région. A mi-parcours, ce sont déjà 120 personnes qui auront pu s'exprimer et être entendus sur leurs paysages du quotidien.

2- Rappel de la méthode et des différentes productions attendues à l'échelle régionale et départementale, par Elise Soufflet-Leclerc, DREAL

Elise Soufflet-Leclerc rappelle le calendrier de l'étude :

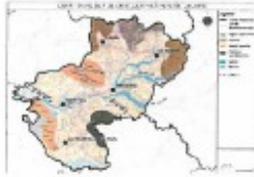
- 2013-2014 : le travail à l'échelle régionale dont les principales productions vont être présentées lors de cette réunion (les principales cartes sont distribuées aux participants)
- 2014-2015 : le travail à l'échelle départementale (et sur les 5 départements)
- 2015-2016 : les publications départementales, la pédagogie sur l'atlas et le choix d'indicateurs de paysage

Elle rappelle les différentes productions attendues pour chaque des échelles de travail

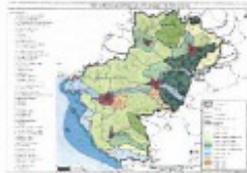
A l'échelle régionale :

2013 – 2014 : Travail à l'échelle régionale

Les formes du territoire



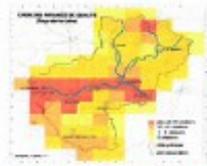
Analyse de la géologie, de la géographie, ...



Carte des familles géographiques (10)
Description des 10 familles

Les perceptions et représentations sociales

Questionnaire : Carnet des acteurs



Carte des paysages « jugés de qualité »



Critères de dégradation du paysage



Carte des représentations de paysage

Synthèse des perceptions sociales sur la région et à l'échelle des familles

Les dynamiques et les enjeux

Thèmes étudiés :

- Urbanisme et habitat
- Infrastructures et zones d'activités
- Tourisme et loisirs
- Agriculture



Cartes des dynamiques paysagères
(4 dynamiques identifiées)



Bloc diagramme légendé pour les 4 enjeux identifiés

Elle rappelle la méthode d'identification et de qualification des 49 unités paysagères de la région.

A l'échelle départementale :

2014 – 2015 : Travail à l'échelle départementale

Les formes du territoire



Carte de l'unité paysagère



Carte des limites de l'unité paysagère



Bloc diagramme légendé de l'unité paysagère

Découpage en sous-unités paysagères

Les représentations sociales

Entretiens sociologiques sur le maillage des familles géographiques : 2 entretiens collectifs dans 39 villes de la région

Cartographies à l'échelle des familles de paysage, des lieux cités en entretiens

Les dynamiques et les enjeux



Les dynamiques paysagères
Comparaison des photos aériennes



Bloc diagramme pour les enjeux à l'échelle de l'unité paysagère

Un point est apporté sur la complémentarité entre la démarche l'atlas de paysages et le schéma régional de cohérence écologique

La DREAL porte les démarches du SRCE et de l'atlas de paysages, pour mieux connaître et mieux faire prendre en compte pour l'une, les continuités écologiques et pour l'autre, les singularités des paysages.

La loi Grenelle II, dans son article 121 indique que « ces trames contribuent à [...] Améliorer la qualité et la diversité des paysages. » Cette connaissance s'appuie sur les atlas de paysages.

Le SRCE apporte la connaissance des continuités écologiques, des réservoirs de biodiversité à l'atlas. L'atlas apporte une contextualisation matérielle et sociale.

Quelques points communs :

- une analyse et une restitution de cartes à l'échelle régionale
- des synthèses à l'échelle locale : les unités écologiques pour le SRCE, les unités paysagères pour l'atlas.

Les passerelles entre les deux productions sont :

- dans les unités paysagères, un lien vers l'unité écologique correspondante.
- l'utilisation des blocs diagramme de l'atlas, dans le SRCE pour légender des enjeux écologiques.

3- Présentation des principales productions par Michaël Ripoche, Vu d'Ici

M. RIPOCHE présente les productions régionales à partir des principales illustrations produites dans la première phase d'étude et mises en ligne sur le site internet :

- Les formes du territoire :
 - Le socle physique (la géologie – les matériaux dans l'architecture – le relief – l'eau – les trames végétales)
 - L'empreinte humaine (les marques de l'histoire – l'occupation humaine – les typologies architecturales et morphologies urbaines – l'économie et les infrastructures – l'agriculture)
- Les perceptions et représentations culturelles et sociales
 - Les représentations culturelles et touristiques des paysages régionaux
 - Les paysages institutionnalisés
 - Les représentations sociales (rappel du carnet des acteurs)

M. RIPOCHE présente ensuite la carte théorique qui découle de cette première analyse et qui a permis à partir d'un travail de terrain et de concertation d'établir la carte des unités paysagères de la région.

Afin de mieux appréhender ces unités à l'échelle régionale un regroupement sous forme de familles géographiques a été établi.

Ensuite sont présentés les grandes dynamiques régionales et les enjeux qui en découlent. Ce travail s'appuie sur un premier relevé des dynamiques évoquées dans les atlas départementaux précédents, sur un travail de concertation réalisé dans le cadre de tables rondes départementales et sur un relevé de terrain complémentaire pour ces dynamiques. Si les dynamiques à l'œuvre sont représentées sur des cartes de synthèse schématiques les enjeux sont illustrés au travers d'un bloc-diagramme de synthèse pour chaque thème.

M. RIPOCHE détaille ensuite les éléments de contenu et d'illustration d'une unité paysagère test, celle du bocage du Sillon de Bretagne en Loire-Atlantique, tels qu'ils seront présentés dans le site internet.

Réactions et remarques des membres du COPIL

Il est demandé de traiter la question des carrières qui « font paysage » et qui renvoie à des problématiques d'évolutions des paysages souvent fortes sur les territoires. Si elles sont évoquées sur le plan régional elles seront peut-être plus abordées dans le cadre des unités paysagères lorsqu'elles sont marquantes.

Les blocs diagrammes présentés sont très appréciés car ils fournissent de bons supports de travail. Ils présentent le paysage dans toutes ses dimensions .

La quantité du travail présenté est soulignée.

Il est important de garder des liens entre les différentes parties du site internet pour pouvoir accéder à toute l'information qui semble riche (lien notamment entre les familles de paysage et les unités de paysages).

Dans les représentations culturelles il est demandé de citer les poètes et écrivains qui ont si bien décrit localement les paysages. Il est précisé que ces citations ne pourront pas se faire à l'échelle des unités paysagères car il n'est pas possible de trouver des citations pour chaque unité. Ce travail a donc été restitué plus à l'échelle régionale (partie des représentations sociales).

Le lien entre l'atlas éolien terrestre, le schéma régional de cohérence écologique et de l'atlas régional de paysages est posé. S'il est vrai que les liens peuvent s'envisager, les finalités de chacun de ces documents, leur portée opérationnelle ou non, leur mode de réalisation et leurs objectifs divergent. Dans la mesure du possible des « passerelles entre ces outils » pourront être mises en œuvre.

De même il est demandé quels liens sont envisageables avec les plans de paysage (notamment ceux de la vallée du Loir et du Pays de Haute Mayenne). Des liens internet pourront être mis en place au niveau des unités paysagères concernées.

Prochaines dates de réunion :

Le prochain comité de suivi scientifique et technique se tiendra le jeudi 25 septembre 2014 à Angers, au CAUE 49 du 10h à 13h.

La deuxième série de prochains comités de suivi technique départementaux portera sur les dynamiques et les enjeux de paysage, ainsi que sur le retour des entretiens sociologiques. Ils se tiendront :

- **Pour le département de la Vendée** : le 30 octobre à La Roche sur Yon, à la DDTM 85, de 14h à 17h
- **Pour le département de la Loire-Atlantique** : le 29 octobre à Nantes, à la DREAL, de 14h à 17h
- **Pour le département du Maine-et-Loire** : le 28 octobre à Angers, à la DDT 49, de 14h à 17h
- **Pour le département de la Mayenne** : le 3 novembre à la DDT 53 de 14h à 17h
- **Pour le département de la Sarthe** : le 4 novembre au Mans, à la DDT 72 de 14h à 17h